

CR UNSA de la réunion du CVU du 17 octobre 2012

De manière générale, les représentants BIATSS de l'UNSA ont fait remarquer à plusieurs reprises que le CVU doit occuper une position centrale, voire prioritaire, dans la construction de l'Université de Lorraine, en occupant tout le champ de ses compétences, recouvrant étudiants et personnels, et que, dans la rédaction du futur contrat, l'action du CVU devrait être considérée comme un investissement qui a toute sa place à côté sinon en amont de la pédagogie et de la recherche

Informations :

- Organisation le 22/11 de la journée « Faites la fête »
- M. Rosenbacher est nommée au conseil de l'Observatoire de la vie Etudiante (instance nationale)
- le secrétariat du CVU élabore un document (trombinoscope avec coordonnées) des membres du CVU. En outre les documents concernant le CVU seront désormais disponibles via le serveur de fichiers.
- Budget 2013 : il se caractérise par l'austérité et la soutenabilité. Il n'y aura pas d'investissements hors programmes pluri-annuels entamés. Les actions correspondant au contrat ne seront pas reprises dans le budget primitif.
- Le projet CERCO¹, porté par le réseau Hubert Curien et plus particulièrement par la sous-dir CST² de l'UL positionne la Lorraine comme région phare dans ce domaine (4,29 M€ sur 4 ans)

Ordre du jour :

- le CR du CVU du 19/09 est approuvé à l'unanimité.

- Création d'un dispositif « sportifs de haut niveau »

Ce dispositif comporte 2 niveaux

Au niveau le plus immédiat : Comité technique SHN (Sportifs de Haut Niveau). Il doit se mettre en place avec l'UL pour accueillir les étudiants sportifs de haut niveau. Ce comité centralise les demandes et les instruit. Il faut ensuite négocier les aménagements d'études. Actuellement, il y a deux coordinateurs (provisaires en attente d'être confirmés) : S. Pierron et N. Aubry + un coordinateur administratif (D. Lessinger).

Ce dispositif vise les sportifs figurant sur la liste SHN ministérielle (disciplines olympiques ; pour eux, attribution automatique du statut) mais aussi les SHN de disciplines non-olympiques, les sportifs de bon niveau (proches du haut niveau) et les arbitres, ceci comprend également le handisport. Une centaine de dossiers ont été déposés.

Le comité technique devrait comporter : VP CVU, VP Etudiant (VPE), doyen de la faculté de sport, représentant de la DFOIP³, du SUAPS (Nancy et Metz) du CREPS, de la DRJSCS⁴.

¹ Construire ensemble un réseau de la connaissance

² Culture scientifique et technique

³ Direction de la formation et de l'insertion professionnelle

⁴ Direction régionale jeunesse et sport et cohésion sociale.

Certains conseillers s'inquiètent de la prise en compte de ces situations dans les règlements des modalités de contrôles de connaissances. Il est répondu que le problème porte plutôt sur l'aménagement du temps par rapport aux contraintes sportives (stages...) et que les situations sont individuelles.

Le statut de chaque individu est revu chaque année, notamment au regard des performances de l'année passée. Le dossier prévu est lourd la première année mais la procédure de renouvellement est plus légère.

Le CVU approuve à l'unanimité la création du CT SHN et sa composition. La première réunion se déroulera le 25/10.

Le second niveau est celui d'une cellule SHN, projet ambitieux, déjà décliné dans certaines villes. Il s'agit d'entretenir un partenariat avec un réseau d'instances hors université et de centraliser le traitement de ces questions pour plus de lisibilité (aspect guichet unique). L'objectif est triple : élaborer une véritable politique SHN vers les étudiants et les personnels ; disposer d'une structure de référence ; contribuer à l'attractivité et au rayonnement de l'UL. La cellule SHN sera rattachée à la sous-direction SUAPS et s'appuiera sur le CT SHN. Le comité de pilotage compterait une quinzaine de personnes dont des représentants des partenaires extérieurs.

Échanges :

- il faut prendre en compte les aspects concernant les personnels (notamment dans les docs de constitutions de la cellule et du CT SHN).
- une part du travail à mener concerne la communication
- l'objectif de cette politique est de permettre une double excellence sportive et universitaire/professionnelle
- une charte est en cours d'élaboration, qui serait signée par l'université, le sportif (et la structure sportive ?)
- le projet implique un suivi des étudiants jusqu'après leur sortie de l'université (la carrière sportive étant limitée dans le temps de l'individu, il est important qu'il s'assure une carrière professionnelle qui suit)
- Les collectivités locales sont intéressées par cette politique

- Convention avec l'Ecole d'Architecture.

Cet accord comporte la prise en charge des étudiants d'Archi par les services sportifs UL en contrepartie d'un versement par Archi ; d'une contribution de 15€étudiant dont 2,5€reversés au CRSU⁵. La convention correspond à une remise à jour des tarifs sur cette collaboration.

Approbation à l'unanimité moins une abstention.

- Auto-saisine « **Lutte contre les comportements à risques et les addictions** »

Le point d'entrée de l'examen de la question est la Charte mise en place à l'UHP pour encadrer les activités étudiantes comportant l'installation d'un débit de boissons alcoolisées dans les locaux de l'Université ou toute autre action de ce type menée même en dehors des locaux universitaires sous la bannière d'une association liée à l'université.

⁵ Comité Régional du sport universitaire



Le but de cette démarche n'est pas de sermonner ou d'interdire mais d'aider les associations étudiantes à prendre conscience des problèmes qui peuvent se poser et des risques encourus. Cette démarche a été entreprise de concert avec la santé universitaire, les services Hygiène et sécurité et les partenaires extérieurs (collectivités locales, services d'Etat). Elle est liée à d'autres actions comme « Faites la fête ». Elle a été remarquée au niveau national.

Échanges :

- on ne peut prétendre encadrer toutes les activités étudiantes (dont les activités hors locaux universitaires)
- la mise en œuvre de cette charte est proportionnée à la manifestation prévue. Elle constitue un investissement en temps la première fois mais peut être facilement mise à jour pour une opération récurrente.
- il est convenu que le VP CVU conviera les directeurs d'UFR et de collégium à assister à la journée du 22/11.
- le président prend contact avec les débitants de boisson en ville(s) pour discuter de la situation des étudiants
- les étudiants gérant des débits de boisson lors de manifestations devraient avoir tous suivi une formation ad hoc
- un GT CVU va être mis en place pour élaborer une charte avec des procédures associées, sur ce thème pour mise en œuvre à la rentrée 2013.

- Auto-saisine « **Valorisation de l'engagement étudiant** »

La thématique est prise en compte par le ministère. L'état des lieux montre des pratiques très différentes dans les universités d'origine de l'UL comme ailleurs : UE libres, bonus étudiant (points en plus sur la moyenne), Diplôme d'Université spécifique... L'implication des étudiants dans les activités « extra-curriculaires » est parfois fortement encouragée par la structure d'enseignement.

Il faut cependant que la valorisation de l'engagement étudiant soit compatible avec le format pédagogique des formations (pas d'UE libre dans les DUT, par exemple)

Il ne faut pas limiter cette réflexion à l'implication des étudiants mais prendre en compte également l'implication des personnels : élus participant aux instances (statut de l'élu), personnels engagés dans les associations type CAS, voire personnes se signalant dans la vie « civile » (exemple des sportifs de haut niveau).

Il s'agit là des valeurs de l'université : est-elle seulement une structure professionnelle ou doit-elle encourager l'engagement citoyen ?

Échanges :

Doit-on penser « obligation » ou « incitation » ? L'implication des personnes dans ce qui est le strict cadre professionnel/universitaire semble devoir être encouragée. En ce qui concerne les étudiants on pourrait distinguer deux niveaux :

- une obligation portant sur le fait de faire autre chose que le parcours strictement disciplinaire (UE dans un autre domaine, pratique sportive ou culturelle particulière, responsabilité de tutorat... toute action porteuse d'un sens complémentaire)
- une incitation ou une reconnaissance forte pour ceux qui s'impliquent dans un projet lourd (gestion d'une association, d'un projet complexe...)



- Subventions FSDIE (projets étudiants).

La nouvelle commission a fait son travail, dans une ambiance très positive mais encore selon les anciens critères.

Le résultat de cette sélection, parfaitement assumé, laisse apparaître une sous représentation des projets provenant des étudiants « ex-INPL » et du site de Metz. Dans ce dernier cas, une question de communication en est la cause. Il y aura une dernière vague d'examen de projets en novembre, il est souhaitable que les étudiants ex-INPL et ex-UPVM y déposent des demandes.

Les refus de subventionnement sont argumentés et accompagnés de préconisations.

Les propositions de la commission sont adoptées à l'unanimité moins deux abstentions.

- Convention de partenariat entre l'UL (sous-direction santé étudiante) et l'IREPSL (Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé de Lorraine)

Concrètement l'autorité de tutelle nationale fait appel au service universitaire pour participer à des actions.

La démarche est intéressante dans la mesure où elle mobilise les moyens du service de santé universitaire de manière proportionnée à son potentiel.

Le CVU approuve cette convention à l'unanimité.

- Examen d'une demande de subvention FEDER pour soutien aux actions « Fête de la Science »

La Fête de la Science est une démarche nationale qui est fortement accompagnée en Lorraine sous l'égide de la sous direction CST. Cette année l'ensemble des projets a permis à l'Université de présenter des actions sur de nombreux sites répartis sur toute la Lorraine, y compris des sites où l'université n'est pas implantée (40 événements sur 22 collectivités).

Les projets sont de financements variés qui vont de quelques centaines d'euros à 16k€ (la Lorraine s'est vue accorder trois grands projets de ce type).

Il y a des financeurs divers (d'où la demande au FEDER pour 30 k€)

Echanges :

- les SHS, Lettres, Arts, Droit... peuvent être légitimement représentés dans ces fêtes de la science (et l'ont été)

- l'opération se déroule sur la base d'un appel à projet national géré via un site web. Les projets doivent être montés à partir de février, ils sont validés mi-juin.

- le sujet passe au CVU, et non au CS car le porteur du projet est la sous-dir CST de la DVUC⁶

Approbation de la demande de subvention à l'unanimité moins une abstention.

- Demande de subvention pour le GIHP

Le GIHP (association qui gère une prestation de transport (notamment) pour les étudiants handicapés, principalement sur Nancy (10 000 déplacements par an)) a demandé à l'UL une subvention de 5000€

⁶ Direction de la vie universitaire et de la culture



Un conseiller explique au CVU que le GIHP n'est pas le seul intervenant sur ce type de prestation et qu'une partie des frais directs de transport est refinancé par d'autres canaux, la demande lui paraît élevée et surtout destinée au fonctionnement même de l'association.

Le VP CVU met aux votes la demande du GIHP. La majorité des conseillers s'abstient. Les votes pour et contre s'équilibrent presque. Le vote du CVU est négatif sur cette demande.

- Désignation d'une représentation du CVU à la Commission de la stratégie du numérique.

A. Martin est candidat au titre du représentant des étudiants.

S. Sendid est candidat représentant des autres conseillers.

Le CVU approuve ces candidatures à l'unanimité.

- Election des trois représentants étudiants suppléants à la commission permanente du CVU : ce point est reporté à la séance suivante à la demande des organisations étudiantes.

- Informations :

Le VP CVU informe le conseil que la commission sociale a tenu une première réunion au cours de laquelle elle a examiné une centaine de dossiers.

Par ailleurs les CAS des universités d'origine devraient fusionner au 1^{er} janvier 2013.

En conclusion, un représentant BIATSS de l'UNSA souhaite rappeler quelques points :

- le CVU doit être en mesure de jouer pleinement son rôle et d'intégrer la dimension « personnels » à l'héritage purement « étudiants » du CEVU.

- un conseil est supposé jouer un rôle politique, or il suffit d'examiner le fonctionnement habituel des conseils pour s'apercevoir que leur ordre du jour est largement structuré par des points de procédure administrative à examiner. Il est important de prendre du recul et d'engager des débats plus larges pour identifier les chantiers à mener, et ceci est encore plus vrai dans le cadre du CVU qui reste largement à inventer. Il faudrait consacrer certaines séances du CVU à ce travail de réflexion. Si les séances ordinairement prévues ne suffisent pas, il faudrait prévoir, par exemple, une séance spécifique par trimestre, prévue bien à l'avance, au moins pendant la première année.

- le champ du CVU est plus large que celui de la DVUC. Les moyens du CVU, et notamment les moyens budgétaires à négocier pour 2013, doivent en tenir compte. Il serait intéressant, par exemple, de flécher des moyens pour des appels d'offres sur des projets impliquant obligatoirement des étudiants et des personnels.

La Directrice de la DVUC souligne le fait qu'étant donné le rôle important que doit jouer le CVU dans la construction de l'UL, les moyens attribués à ce conseil doivent être considérés comme un investissement.